

CORONAVIRUS

Organisation générale et mesures prises pour le bon fonctionnement du C.P.A.S
durant la période du 16 mars au 03 avril 2020 inclus.

En concertation avec le Centre de Crise Communal et en application des décisions / recommandations prises en réunion ces 12 mars et 16 mars 2020,

Tenant compte des mesures prises par le Gouvernement fédéral le 12/03/2020,

Tenant compte des informations pouvant être consultées à toute heure sur le site du SPF Santé publique <https://www.info-coronavirus.be/fr/>

Tenant compte des informations permanentes fournies par la Fédération des CPAS concernant les mesures à mettre en application dans les CPAS, consultables également via le lien <http://www.uvcw.be/espaces/cpas/actions/33,80,38,38,3024.htm>

Tenant compte des instructions relatives à l'application des missions légales des CPAS transmises par mail en date du 13/03/2020 par le Président a.i. du SPP Intégration sociale, Alexandre LESIW.

Tenant compte qu'il est rappelé que les CPAS doivent « **assurer une continuité dans les missions du CPAS** afin que les personnes les plus vulnérables puissent toujours y trouver le secours nécessaire ».

Les mesures suivantes sont d'application immédiatement,

Accueil CPAS

L'accueil du CPAS reste ouvert chaque jour du lundi au vendredi entre 8h30 et 11h30.

En cas de besoin, toute personne peut venir y déposer des documents (par exemple, à la demande de son assistant social).

Toutes les lignes téléphoniques du Centre restent opérationnelles.

L'agent d'accueil s'efforcera de faire respecter les consignes suivantes, pas plus de 5 personnes dans la salle d'attente avec une distance de 1,5 m entre chaque personne.

Contact : 082/21.49.30 ou par mail cpas@yvoir.be

Action Sociale

Les droits fondamentaux seront garantis ainsi que les paiements du Revenu d'intégration et des aides sociales.

- Service social général :
 - Maintien des permanences à 5 jours/semaine (horaires habituels)
 - Limitation des VAD (uniquement les visites nécessaires)
 - Suppression des RDV non essentiels

- Allocations chauffage :
 - Suppression des permanences
 - Les RDV sont toujours possibles
 - Demande par courrier ou mail

- Allocations pour personnes handicapées :
 - Suppression des permanences
 - Les RDV sont toujours possibles
 - Demande par téléphone

- Service de médiation de dettes :
 - Limitation des RDV
 - Suppression de VAD
 - Maintien des permanences

- Service d'insertion socio-professionnelle :
 - Evaluations par téléphone
 - Les RDV pour les bilans sociaux sont reportés
 - Les RDV pour présenter les candidats Art. 60 sont reportés
 - Maintien des permanences

- Service Energie :
 - Permanence uniquement par téléphone
 - Les RDV sont toujours possibles
 - Les audits énergétiques et ateliers Energies sont reportés à une date ultérieure.

- Ateliers sociaux :
 - Tous les ateliers sont suspendus et/ou reportés

- Distribution des denrées alimentaires :
 - Suppression des permanences de distribution
 - Possibilité d'obtenir des denrées via les permanences sociales

- Magasin de vêtement :
 - Fermeture totale

➤ Service repas :

- Maintien des distributions de repas
- Mise en place d'une procédure pour augmenter la capacité de distribution en cas d'afflux massif (à étudier)
- Distribution avec mesures d'hygiène renforcée (gants, gel hydro-alcoolique) et distances interpersonnelles suffisantes.

Un courrier spécifique a été adressé aux usagers pour confirmer le maintien de la distribution avec un rappel sur les mesures d'hygiène à appliquer,

- se laver régulièrement les mains avec du savon,
- utiliser des mouchoirs en papier,
- tousser et éternuer dans son coude ;
- éviter les contacts rapprochés ;
- éviter de serrer la main ou d'embrasser votre interlocuteur ;
- éviter les contacts avec les personnes visiblement malades.

Toute autre demande d'information peut être adressée à Paul-Marie PETIT, soit par téléphone au **082/21.49.34**, soit par Email paul-marie.petit@yvoir.be ou cpas@yvoir.be

➤ Service TAXI SOCIAL :

- Maintien du service autant que faire se peut MAIS limitation aux transports relatifs aux rendez-vous médicaux (vu le plan d'urgence hospitalier déclenché ces rendez-vous devraient diminuer) et aux courses alimentaires.

TOUTES ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation et des directives émises par les instances supérieures.

Par ailleurs,

- TOUS les bénévoles effectuant des prestations au profit du CPAS ont été invités à rester chez eux.
- Report systématique au-delà de la date du 03 avril 2020 de tous les rendez-vous, formations, réunions etc ... non-indispensables à la continuité du service,
- Maintien du Bureau Permanent du 25 mars et du Conseil de l'Action Sociale du 20 avril.
- Le personnel dit « à risque » a été écarté (1 technicienne de surface)

Pour le PERSONNEL,

Application PERMANENTE des consignes générales recommandées par les autorités sanitaires,

Hygiène personnelle,

- En cas de maladie, rester à la maison (contact médecin).
- Se laver régulièrement les mains.
- Utilisation de mouchoirs en papier neufs + jeter dans une poubelle fermée.
- Si pas de mouchoir à portée de main, éternuez ou toussiez dans le pli du coude.

Ralentir la propagation du virus grâce aux conseils suivants,

- Eviter de donner la main, embrasser ou étreindre pour saluer quelqu'un
- Faire attention aux groupes à risque (personnes de plus de 65 ans, diabétiques, personnes souffrant de maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales, personnes immunodéprimées, ...).
- Les enfants ne tombent pas gravement malades à cause du coronavirus, mais peuvent le propager facilement. Le contact entre les enfants et les personnes âgées n'est donc pas recommandé.
- Garder ses distances dans les endroits à forte fréquentation.
- Éviter tout contact avec des personnes visiblement malades ou garder une distance suffisante.

Pour toute autre question sur les mesures prises par l'autorité communale,

Renvoi systématique vers

<https://www.yvoir.be/fr/actualites/coronavirus-les-mesures-a-yvoir>

<https://www.facebook.com/communedyvoir/>

Yvoir, le 16 mars 2020

Le Directeur général

Christophe DELIEUX

